

Zeitschrift:	Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber:	Aînés
Band:	18 (1988)
Heft:	3
Rubrik:	Un monument... un homme : Frédéric-César de Laharpe (1754-1838)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN MONUMENT... UN HOMME

Frédéric-César de Laharpe (1754–1838)



Etonnante destinée que celle de Laharpe, précepteur d'un empereur de Russie, directeur de la République helvétique!

Le 30 mars 1798, la **Représentation provisoire du Pays de Vaud** frappe une médaille d'or portant cette inscription: «**A Frédéric-César Laharpe, le peuple vaudois reconnaissant**» mais, dans sa séance du 3 juin 1841, le Grand Conseil vaudois refuse d'accorder une subvention de Fr. 5 000.— en faveur de l'île et du monument Laharpe à Rolle.

On reproche à celui qui reste l'une des figures marquantes de notre histoire nationale d'avoir cru nécessaire de demander l'aide militaire de la France pour «libérer» le Pays de Vaud et obtenir la démocratisation de la Suisse entière.

L'aide des baïonnettes s'est soldée par l'occupation du territoire, la mise à sac des cantons les plus prospères et surtout par des massacres, le bain de sang de Stans restant le plus tragique.

Peut-être l'aversion de Laharpe pour les régimes patriciens, celui de Berne en particulier, se comprend-elle mieux quand on sait que son grand-père maternel, Crinoz de Colombier, mourut emprisonné dans la forteresse d'Aarbourg. Son crime? Avoir tenté d'arracher quelques régions vaudoises à l'autorité des baillis bernois.

Frédéric-César de Laharpe est né à Rolle le 6 avril 1754, dans une famille noble gardant la nostalgie des ducs de Savoie.

Encore que peu instruit lui-même, M. de La Harpe (oui, le nom s'écrivait alors de cette manière) prit les dispositions nécessaires pour que son fils entreprenne de bonne heure des études sérieuses.

L'une des étapes de sa formation fut un séjour d'environ dix-huit mois à Haldeinstein, près de Coire. On ne sait plus guère aujourd'hui que Martin Planta créa, dans son propre château, une institution dont le but était de former l'esprit civique des jeunes gens en les prévenant contre le laisser-aller général et l'appétit du luxe.

Frédéric-César de Laharpe dira plus tard: «C'est là que se forma dans mon esprit l'ébauche de la future République helvétique».

Il est impossible dans le cadre d'une simple chronique de retracer la vie d'un homme qui séjournait plus ou moins longtemps à Rolle, Tubingue, Saint-Pétersbourg, Paris, Rome, Vienne, Varsovie...

Devenu avocat, puis membre du Conseil des Deux-Cents, Laharpe mit son talent, qui était grand, et sa fougue, à défendre ses compatriotes. En particulier devant ce curieux Tribunal romand dont les assises se tenaient à... Berne! C'est au cours d'un procès que le juge de Steiger lui jeta froidement:



L'île et le monument Laharpe dans le port de Rolle.

«Ignorez-vous que les Vaudois sont nos sujets?»

Découragé, révolté, Laharpe envisage de s'expatrier quand il rencontre l'un de ses anciens camarades d'études. «T'expatrier est une solution mais pourquoi penser à l'Amérique? Tu sais que je suis membre étranger de l'Académie de Russie. En ce moment, l'impératrice Catherine II cherche un précepteur pour ses petits-fils. Je crois possible, avec l'aide du poète Grimm très en faveur à Saint-Pétersbourg, de te faire avoir ce poste.»

Tout se passa comme le disait Ribeauville.

Nouvelle étape donc de l'étonnante destinée de Frédéric-César. Lui, le républicain épris de liberté, se trouve transplanté au cœur d'un immense empire semi-asiatique gouverné par une impératrice autoritaire d'origine allemande qui lui confie la périlleuse mission de former et d'éduquer un adolescent, futur tsar Alexandre Ier.

Au cours des douze ans de son préceptorat, Laharpe

mérita, non seulement l'estime de Catherine II, mais surtout l'affection et la confiance de son élève.

Aujourd'hui, sur l'une des faces de l'obélisque dressé dans l'île on peut lire ce magnifique témoignage: «Je dois ce que je suis à un Suisse» Alexandre Ier.

En dépit de l'indifférence et de l'hostilité de certains, les efforts du Comité de l'île et du monument de Laharpe furent couronnés de succès. L'inauguration officielle eut lieu le 29 septembre 1844. Frédéric-César de Laharpe était mort à Lausanne six ans plus tôt.

Des médaillons, œuvres de Pradier, portent d'autres témoignages. L'un rédigé en italien peut se traduire ainsi: «Les monuments peuvent s'écrouler, mais la mémoire de tes bienfaits ne s'effacera jamais parmi les Tessinois». Celui en allemand reprend un vœu formulé par Laharpe pour sa patrie: «Qu'elle soit forte par l'union, heureuse par la liberté, respectable par ses mœurs.»

L.-V. D.